J. P. SCHAEFFER,

SUCCESSEUR DE Mme J. DEJAN.

AMEUBLEMENTS DE

CHAMBRES A COUCHER ET DE SALONS, BEAUX ET ORDINAIRES, MIROIRS, SOMMIERS OU MATELAS A RESSORTS, NATTES, VOITURES POUR ENFANTS,

1301 à 1307 rue Dauphine, coin Quartier,

—AUSSI—

616 et 618 RUE DES FRANÇAIS.

NOUVELLE-ORLEANS, LNE — Phone Hemlock, 7-11 W.

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, 10 OCTOBRE 1907.

Dans l'affaire Lionel E. Dupart et als vs Louis Olivier Gregoire et als.

No 83.355—Cour Civile de District, sion A.

MAGASIN ET RESIDENCE

Bâtisse simple à un etage avec deux étages dans le fond.

No 1561 rue N. Claiborne, (entre Lapeyrouse et Laharpe.)

AUSSI

La bâtisse en bois à un étage, Nos 1563-65 rue N. Claiborne.

Dans une localité désirable du Troisième District, vis-à-vis du Marché St Bernard.

Devant être vendus à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur, — En vertu d'un ordre de l'Hon. Jean St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A, maintenant absent en congé, rendu et in en Cour ouverte le 28 août 1907, et à moi adressé l'affirmant de vendre JEUDI, le 10 octobre 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C dans l'ilet No 757 borné par les rues Claiborne, Laharpe, Derbigny et Lapeyrouse, sur un devis annexé à un acte de vente par les héritiers de E. P. R. de la Ferrière à L. N. Degenerey, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, en cette ville le 23 mai 1885, d'après lequel devis ledit lot mesure dix sept pieds deux pouces six lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt cent pieds dix pouces cinq lignes sur la ligne de côté contigu à la rue Laharpe et de cent quarante pieds quatre pouces sur une ligne oblique contigu à la rue Lapeyrouse, soixante quatorze pieds trois pouces de largeur sur la ligne du fond. Lequel lot formant partie des lots Nos cinq et six sur un plan de Bergeron, daté 10 avril 1839, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ville, comme ci-dessus décrite, étant d'une forme irrégulière et mesurant quarant-trois pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent six pieds six pouces sur un côté et cent neuf pieds dix pouces et cinq lignes sur l'autre côté, ledit lot n'a pas de largeur dans le fond.

Termes et Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et les actes de vente, lesquelles seront passées pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur aura le droit des loyers qu'à partir du passage des actes de vente et devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Bureau No 846 rue Commune.
Charles Butler, avocat.
8 sept—8 15 22 29—oct 6 10

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SEPT CARRES DE TERRE DANS LA VILLE DE MILNEBURG.

Claude F. Rolle et als vs Louis N. Rolle et als.

No 83.550—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur — Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 30 octobre 1907, à m.di, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine Cour le 17 septembre 1907, jugement signé en pleine Cour le 24 septembre 1907, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite, à savoir:

1° Le carré de terre No cinquante-sept (57) maintenant désigné par le numéro municipal 5094 borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, New York et Mexico.

2° Le carré de terre No soixante quatorze (74) maintenant désigné par le Numéro municipal 5033, borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, Mexico et Edingberg.

3° Le carré d'ilet No soixante-dix huit (78), maintenant désigné par le Numéro municipal 5029, étant le carré fractionnaire et borné par la Place Armsterdam, les rues Rabbite et Edinberg et une rue inconnue qui le sépare du carré 79.

4° Le carré d'ilet No soixante-dix neuf (79), maintenant désigné par le No municipal 5028, étant le carré fractionnaire et borné par les rues Mexico, Rabbit et la Place Amsterdam et la rue inconnue ci-dessus mentionnée, le séparant de l'ilet No 78.

5° Le carré d'ilet No cent quatre (104), désigné par le No municipal 4814, borné par l'avenue St Roch, les rues Espagne, Dublin et Vienna.

6° Le carré d'ilet No cent vingt cinq (125) désigné par le No municipal 4660, borné par l'avenue St Roch et les rues Espagne, Vienne et Pressberg.

7° Le carré d'ilet No cent vingt six (126) maintenant désigné par le No municipal 4659, borné par les rues Espagne, Mandeville, Vienna et Pressberg.

Termes—Comptant sur adjudication.

Pour les mesures voir les plans à la Bourse.

Actes de vente pardevant Henri E. Brenzeale, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 sept—29—oct 6 13 20 27 30

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 81 027—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—SUCCESSION DE NIELS ANDERSON SCHONBECK.

JOLI COTTAGE ELEVE DE TERRE, 2515 RUE JOSEPH,

Carré rues Octavia, Freret et S. Robertson, sur deux terrains.

A L'ENCAN, JEUDI, 17 OCTOBRE.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la Succession de Niels Anderson Schonbeck No 81.027, ledit ordre daté et signé le 5 septembre 1907, et adressé à JOSEPH L. ONORATO, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 octobre 1907, la propriété foncière ci-après décrite

Deux certains morceaux de terre ensemble avec un cottage simple élevé de terre, No 2515 rue Joseph, avec tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Joseph, Freret, Octavia et Bad Robertson, désignés comme terrains numéros trois et quatre dudit carré, et mesurant chacun trente pieds trois pouces de façade rue Joseph sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le terrain No 3 étant situé à une distance de soixante pieds sept pouces du coin des rues Joseph et Freret. La propriété ci-dessus décrite est maintenant occupée sous un bail expirant le 30 sept. 1907, lequel bail donne au locataire le privilège de renouvellement pour une année à $35 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste, s'il vient, en un crédit de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit de ladite vente devant être affectée par un ou des billets de l'acquéreur souscrits par lui à son propre ordre et par lui endossés portant 6 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et liée et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur payant les frais de l'acte de vente passé pardevant E. Vidrine, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication, entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.
Richard et Vidrine, avocats. 15 sept—15 22 29—oct 6 13 17

LA PLUS GRANDE EXPOSITION

De Véhicules, Harnais et Accessoires

QU'IL Y AIT JAMAIS EU A LA NOUVELLE-ORLEANS EST MAINTENANT OUVERT AU PUBLIC, AU

NOUVEL ETABLISSEMENT DE

Joseph Schwartz Co., Ltd,

RUES LAFAYETTE ET BARONNE.

Les Visiteurs de la Campagne y sont Spécialement Invités.

19 sept—6m—jeu dim

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

WM. C. FAUST, Président. Incorporée en 1882 LOUIS RUCH, Secrétaire.

Sont prêts à nettoyer entièrement et à désinfecter à court délai toute sorte de

Fosses, Voûtes, Lieux d'Aisance Souterrains, Etc.

Travail de Premier Ordre. TELEPHONE MAIN 3313. Termes Raisonnables.

Bureau 844 Rue Commune, entre Baronne et Carondelet.

1er oct—3m

AUX BOULANGERS.

LA BONNE FARINE FAIT LE BON PAIN.

Les meilleures qualités de farine dans le Sud aujourd'hui sont offertes par

BROWDER FRERES,

Phone 4336 Main. 314 rue Magasin.

J. E. BAILEY, Commis-voyageur. J. T. BUDDECKE, Vendeur en ville.

Agents pour la vente du Hubbard's Superative Minnesota Farine du Kansas, Patente de la Louisiane, Oven Lifter, Sweet Crumb & Egg K. White Satin, House Keeper's Delight 30ms—

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD.

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs; Altitude de 3,000 à 5,000 pieds pas de Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel.

Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Troisième District,

Portant le No municipal 1513 rue Nord Roman, entre Colombus et Laharpe.

New Orleans City Protective Association of New Orleans vs Lottie Schmerberg et Philip C. Schmerberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 10 octobre 1907, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal 1513 rue N. Roman) et tous les droits, voies servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, relevant l'usufruit alloué par la loi à Mme Lottie Brunet, veuve de Jean Schmerberg ou Schmerberg sur la part de son fils Philip C. Schmerberg en la dite propriété située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Roman, Frieur, Colombus et Laharpe, et mesurant (ledit lot) environ quinze pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Roman sur environ cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Ryan, Gauthreaux & Shiva, avocats pour la demanderesse.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No municipal 4028 rue Sud Rempart entre Marengo et Constantinople.

Ernest A. Carrère vs Alic A. Aucoin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,165 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne (entre les rues Union et Gravier) dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 novembre 1907, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou parcelle de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud, Rempart, Marengo, Constantinople et Dryades, mesurant soixante pieds de face à la rue Sud Rempart sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante pieds ledit morceau de terre étant une moitié des lots Nos neuf et dix comme il est plus complètement démontré par l'acte de vente et l'hypothèque spéciale exécutés pardevant J. C. Henriques, notaire, le 22 juillet 1904 et enregistré dans le bureau des hypothèques dans le livre 784, folio 589.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. C. Henriques, avocat pour le demandeur
6 sept—4 5 6 11 18 25 31—nov 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Caroline Baptiste vs William Johnson et femme

DEUXIEME COUR DE CITE de la Ville d'Orléans—No 1989—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Thos F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 225 rue Morgan 5me District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1907, à 11 heures A. M. Un (1) Graphaphone, chevalet et 36 records. Une (1) Armoire. Un (1) Bureau. Un (1) Lavabo. Une (1) petite Table pour Lampe. Une (1) Pendule. Un (1) Portrait de mer. Signé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. GEO. W. POLLOCK, Constable de la Deuxième Cour de Cité. Chas H. Brewster, avocat pour la demanderesse. 9 oct—9 13 19

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Mme Paul Picot, femme de Paul Picot, pour autoriser vs Mme Minnie Michaels.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 31 326—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, No 736 rue St-Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 19me jour d'octobre 1907, à 11 heures a.m., la propriété ci-après décrite, à savoir—Un grand lot assorti de beaux meubles, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Edward M. Robbert, avocat pour la demanderesse.
8 oct—8 13 19

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citations or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders, and the exporting of cotton and other commodities to lease or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing, shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or amended or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Willcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after the reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.]

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans in Book 842, February 14th, 1906 [illegible]

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.